



REGLEMENT INTERIEUR

8, Rue du chemin de fer - Four à Chaux, Bord de mer 97231 Le Robert
GSM : 0696 203.987 - email : bunga-location@orange.fr

ENTREE DANS LE LOGEMENT / REMISE DES CLEFS:

* Au moment de la remise des clefs, le locataire remettra au bailleur en même temps que le solde et la caution, une copie de sa pièce d'identité et une quittance justificative de domicile récente (moins de trois mois).

Un des propriétaires sera présent pour l'accueillir, il lui fera visiter la maison et lui informera de tous les détails pratiques.

* Les locataires s'engageront à respecter les biens loués et à les restituer en bon état.

* Le nombre de personnes occupant le logement ne pourra excéder le nombre indiqué dans le contrat.

* Pour la tranquillité des vacanciers, sauf accord initialement conclu et stipulé dans le contrat de location, les manifestations ou réceptions de visiteurs ne sont pas autorisées dans la propriété.

FERMETURE DES LOCAUX EN CAS D'ABSENCE :

* Lors de ses sorties, le locataire veillera à verrouiller la porte d'entrée de l'appartement et prendra toujours soin d'actionner la commande du portail électrique pour s'assurer de sa fermeture qui n'est pas automatique. Cela permettra d'éviter les éventuelles intrusions malveillantes dans les locaux.

UTILISATION DES APPAREILS ELECTRIQUES :

* L'utilisation de tous les appareils électriques devra se faire avec précaution et vigilance. Le locataire prendra le soin d'éteindre : plaques chauffantes, lave-linge, climatiseur, téléviseur, etc ... après utilisation ou avant ses déplacements pour éviter les accidents domestiques ou la surconsommation inutile.

* En cas de négligence pouvant mettre en danger ou détériorer les biens loués, l'alimentation électrique de l'appartement pourra être déconnectée de l'extérieur jusqu'au retour de l'occupant.

UTILISATION DES SANITAIRES :

Après utilisation des sanitaires et avant les déplacements, les robinets devront être vérifiés pour éviter tout risque d'inondation ou de surconsommation d'eau potable.

CONNEXION INTERNET / WI-FI :

La mise à disposition d'une connexion à Internet est destinée à permettre au bénéficiaire du logement de rester en communication avec ses proches ou son bureau, de faire des recherches diverses et à toutes fins utiles, de rester informé des actualités, etc... En aucun cas il ne devra utiliser ce service pour procéder à des téléchargements ou des navigations illicites ou frauduleuses, au risque de se voir déconnecter par le par-feu. La clef de cryptage ou mot de passe du signal WI-FI sera automatiquement xxxxxxxxxxxxxxxx

EVACUATION DES ORDURES MENAGERES :

Le ramassage des ordures est effectué le mardi soir. Pour cela, les poubelles doivent être placées, correctement emballées à côté du portail.

DIVERS :

* Pour des raisons de sécurité et d'hygiène (Odeurs persistantes, tâches de mégots ...), il est interdit de fumer dans le bungalow. Le locataire pourra consommer ses cigarettes dans le jardin ou sur les terrasses extérieures mais en aucun cas à l'intérieur du logement.

* Les animaux ne sont pas acceptés à l'intérieur de la propriété.

Les objets rigides, tranchants et abrasifs ou ceux de très petite taille sont interdits dans la piscine pour éviter la détérioration du revêtement PVC et l'obturation des buses de circulation d'eau.

La surveillance d'un adulte est obligatoire lors de la baignade des mineurs à la piscine.

DEPART DU LOGEMENT :

A son départ, le locataire s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'a trouvée à son arrivée.

www.bungalocation.com